



Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

10 - Modification des statuts de la Communauté de communes Opale sud.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président soumet à l'Assemblée le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Opale sud.

Après lecture de ce projet, le Président :

-rappelle à l'assemblée que :

A compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, au Maire de chaque commune membre d'Opale Sud, le conseil municipal de chaque commune a trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Passé ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise, qui sont les suivantes :

"Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale concernée, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée".

-propose à l'Assemblée d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Opale Sud.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(2 abstentions)

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.



Publié le 10 OCT. 2007
Exécutoire, le 11 OCT. 2007
Le Président,

B. COUSEIN.



Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

11 OCT 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTRÉUIL-sur-MER